demain; des dépêches ont été envoyées aux absents, pour qu'ils aient à hâter leur retour; en outre, il a été fait appel à tout le ban et l'arrière-ban des sénateurs fonctionnaires. Qui donc avait dit que MM. de Saint-Vallier, Teisserenc de Bort, Challemel-Lacour, les amiraux Pothuau et Jaurès ne viendraient pas? Ils sont ici, et ils voteront bel et bien. D'après certains journaux allemands qui escomptent déjà les conséquences du vote contraire à l'article 7 de notre ambassadeur à Berlin, celui-ci ne retournerait pas à son poste.

Je ne dissimulerai pas que tandis que l'empressement et l'accord sont tout à fait à l'ordre du jour chez les sénateurs républicains (M. Martel seul parti pour Nice, avant-hier, fera défaut, et il faut voir comme les organes du parti traitent sa négligence), les droites montrent de l'hésitation, puisque M. Vacherot y conserve encore des partisans.

En outre, M. de Lareinty et ses amis qui se sont abstenus jeudi dernier, semblent vouloir persister dans leur attitude sous prétexte qu'il y a pour eux cas de conscience à voter pour un républicain avancé tel que M. Bétoland. M. Dufaure, qui patronne ouvertement l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats a écrit, pour se porter caution de la modération de ses sentiments, une lettre qu'on se passait de mains en mains avec force commentaires dans les groupes de sénateurs de la droite réunis cette après-midi au Luxembourg. En fin de compte, tout en souhaitant me tromper, force m'est de constater que les chances de M. Bétoland laissent à désirer comparées à celles de son concurrent.

Les principaux projets de réforme de la magistrature émanent, comme vous le savez, de MM. Boysset, H. Brisson, Varambon, René Goblet, sans compter celui que présente M. Cazot au nom du gouvernement. A l'exception des projets Boysset et H. Brisson, tous les autres ont soin de respecter le principe de l'inamovibilité. Ce ne sera pas une des moindres tâches de la commission que de coordonner toutes ces propositions de façon à en former un tout qui donne à la fois satisfaction aux radicaux qui ne veulent que des magistrats fonctionnaires politiques et les modérés qui affectent de croire qu'il suffit d'éliminer de la magistrature tous les membres réactionnaires pour qu'elle ne laisse plus rien à désirer.

En attendant la solution du problème voici qu'il se complique par l'entrée en scène de la commission sénatoriale chargée, il y a un an, d'examiner le projet de réforme de la magistrature de M. Jules Favre, projet qui remanie l'institution de fond en comble, dans son organisation, dans son fonctionnement aussi bien que dans son recrutement. M. Jules Favre veut, en effet, que tous les magistrats, à quelque juridiction qu'ils appartiennent, soient nommés par le garde des sceaux sur une liste de 3 candidats présentée dans certaines conditions d'éligibilité par différentes commissions. Ces nominations seraient faites pour 3 ans seulement avec faculté de réélection et les compagnies judiciaires choisiraient elles-mêmes leurs présidents et vice-présidents, les juges chargés de l'instruction et des ordres. C'est, comme vous le voyez, un acheminement vers l'élection des juges, sinon par le suffrage universel, du moins par certaines catégories de citoyens, et à ce titre, le projet a toute chance d'être plus favorablement accueilli que tous les autres par nos réformateurs révolutionnaires. Cependant, j'apprends que la commission sénatoriale sera saisie de certains projets émanés d'anciens collègues de M. Jules Favre. tels, par exemple, que M. E. Arago, Baze et Crémieux.

Naturellement, la commission du Sénat tiendra à son œuvre aussi bien que celle de la Chambre tiendra à la sienne. Entre les deux, il semble que le gouvernement n'a qu'à laisser faire. Il n'a qu'à gagner à voir l'initiative des deux Chambres s'exercer en cette occasion, d'autant plus qu'elle pourrait fort bien n'aboutir qu'à un avortement.

N'y a-t-il pas, d'ailleurs, l'exemple de la loi d'Etat-major, à propos de laquelle la confusion est telle, qu'il a fallu, après plusieurs années d'efforts pous arriver à un résultat, rassembler une Commission mixte des deux Chambres, Commission qui, dès sa première séance, s'est heurtée à un nouveau projet du ministre de la guerre qui menace de réduire à néant les systèmes précédents et d'obliger à tout recommencer.

Tout Paris est sous le coup de la catastrophe du chemin de fer de Clichy-Levallois. Les récits publiés sont navrants et l'on prétend qu'ils ne font pas tout connaître. Depuis ce matin, la foule stationne rue d'Amsterdam, ainsi qu'aux autres abords de la gare Saint-Lazare. On me dit qu'il en est de même à Asnières ainsi qu'à Clichy et à Levallois. Et pourtant, d'après les versions les plus accréditées, toutes les précautions possibles avaient été prises au milieu de ce brouillard d'hier soir, brouillard d'une intensité telle qu'aucun parisien ne se souvient d'en avoir vu un pareil !.....

La Bourse a peu varié, aujourd'hui. Elle est restée dans ses cours d'hier. Les places étrangères présentent à peu près la même physionomie. Les consolidés sont venus avec une légère avance de 1/16.

On assurait, durant le marché, que M. de Freycinet allait mieux depuis ce matin. On pensait qu'il pourrait reprendre ses travaux d'ici à demain. Il se rendra certainement au Sénat, pour voter en faveur de M. Broca, de compagnie avec ses ambassadeurs qu'il a rappelés, à Paris, pour le même motif.

La Gauche et le Centre gauche se sont réunis à 4 heures au Palais Bourbon, pour renouveler leurs bureaux. Les voix de la Gauche paraissent devoir se partager pour la présidence du groupe entre MM. Sénard et Devès, l'un des auteurs de la proposition favorable à la fusion de la Gauche et de l'Union républicaine. M. Philippoteaux 1er vice-président, a été élu président, en remplacement de M. Germain.

M. Bastide qui n'était pas soumis à la réélection, passe 1er vice-président. Tous les membres du bureau ont été nommés par 31 voix sur 33 votants. Le Centre gauche n'a pas élu de Comité directeur.

La Commission chargée d'examiner la proposition Labuze relative aux Conseils de fabrique, a nommé M. Danelle président et M. Labuze secrétaire.

La 12e Commission d'initiative a voté la prise en considération de la proposition de M. de Roys, tendant à modifier le recrutement et l'avancement des officiers de l'armée de terre.

On cite parmi les nouveaux décorés de demain M. Hérold, préfet de la Seine, et M. Caubet, directeur de la police municipale, ainsi que deux membres de la presse.

Les obsèques de M. Bersot, directeur de l'Ecole normale, ont eu lieu, aujourd'hui, à l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, en présence d'une grande affluence de notabilités politiques, littéraires et scientifiques. L'un des cordons du poële était tenu par M. Jules Ferry.

P. S. — La Gauche vient d'élire M. Devès président par 50 voix sur 67 votants contre 9 voix données à M. Guichard et 5 à divers. MM. Fallières et Casimir Périer ont été élus vice-présidents. On considère l'élection de M. Devès comme président et de M. Fallières comme vice-président de la Gauche comme ayant une signification de l'évolution plus accentuée de ce groupe vers l'Union républicaine.

L'Union, qui devait tenir séance aujourd'hui, a contremandé sa réunion. On ne sait encore quel a été le motif du contre-ordre.

INFORMATIONS

Très-certainement la loi sur le conseil supérieur sera promulguée avant la fin du mois.

M. J. Ferry s'occupe déjà de la formation du nouveau conseil. Le décret qui le nommera accompagnera la promulgation de la loi nouvelle.

—

On annonce que M. Louis Puget, actuellement président de la Chambre des appels de police correctionnelle; M. Sevestre, directeur des affaires criminelles et des grâces, et M. Delisle, procureur de la République; seront prochainement nommés conseillers à la cour de cassation.

—

Le Conseil d'Etat devait discuter cette semaine, le projet de loi sur l'avancement dans l'armée; mais ce débat a été ajourné à la demande du général Farre, qui a prié en même temps, qu'on lui communiquât le rapport préparé par M. le conseiller Hely d'Oissel. (*Ordre*).

—

Deux candidatures sont présentées pour la succession de M. Bersot à la direction de l'Ecole normale supérieure; ce sont celles de MM. Gaston Boissier, de l'Académie française et Pasteur de l'Académie des sciences.

—

M. Richard Waddington vient d'être nommé rapporteur de la sous-commission des tarifs des chemins de fer.

—

La discussion de loi sur l'enseignement promet d'être très-grave et très-élevée.

M. J. Ferry soutiendra seul le poids de la lutte. Cependant, à propos de l'article 7, il n'est pas impossible que M. de Freycinet intervienne. (*France.*)

—

On nous écrit de Marseille que le comte Hélion de Barrême pose sa candidature au Conseil général des Bouches-du-Rhône pour le canton de Château-Renard.

Le comte Hélion de Barrême qui est depuis 20 ans mêlé à toutes les luttes de la presse, s'est acquis par son caractère personnel et son véritable talent d'orateur de grandes amitiés dans tous les camps : aussi considère-t-on sa campagne électorale comme devant être couronnée du plus grand succès.

—

M. Roger du Nord se trouvant dans un état de santé désespéré, la campagne qu'il avait entreprise en faveur de la candidature Broca, se trouve annulée.

—

Il est question depuis quelques jours de donner une position officielle à M. Ranc. Plusieurs postes lui ont déjà été offerts, mais il les a tous successivement refusés.

Aujourd'hui, il n'en serait plus de même, et M. Lepère se serait chargé de faire accepter à M. Ranc une situation administrative des plus honorables.

—

La cérémonie d'inauguration d'une statue érigée par souscription au conventionnel La Kanal, aura lieu à Foix, dans le courant du mois de mai prochain.

M. Lepère a été invité à venir présider cette cérémonie. Le ministre n'a pas encore fait connaître sa réponse.

On se rappelle qu'il n'est pas heureux dans ses discours.

—

Des députés de la gauche, au nombre de 16, dans une réunion tenue dimanche dernier rue de la Victoire, ont pour la première fois, posé les bases d'un projet de loi élaboré en commun tendant à la révision de la Constitution pour obtenir la suppression du Sénat et de la présidence de la République.

Suivant ce projet, dont nous avons entendu parler hier, le président de la Chambre des députés serait l'unique chef du pouvoir exécutif, et le ministère serait augmenté de deux nouveaux portefeuilles.

Ce projet sera discuté en assemblée générale soit dimanche prochain ou de dimanche en huit.

—

Des instructions viennent d'être envoyées aux préfets pour faire «surveiller» les mandements des Evêques à l'occasion du Carême de 1880.

—

Le gouvernement a paru se désintéresser en apparence des projets belliqueux de nos voisins, d'outre-Rhin, et de l'accroissement des forces militaires de l'Allemagne, mais nous savons qu'il n'est pas resté inactif pour cela, et que depuis une douzaine de jours, des ordres ont été envoyés dans nos arsenaux afin de se mettre en mesure pour faire face aux exigences d'une situation imprévue.

La Catastrophe de Clichy-Levallois

Cette terrible catastrophe que nous avons mentionnée hier, est arrivée mardi à 6 h du soir sur la ligne de l'Ouest près de la gare de Clichy, à quelques mètres des fortifications de Paris.

Le train omnibus partant de la gare Saint-Lazare pour Argenteuil à 6 heures 15 ayant été arrêté dans sa route par un train de marchandises en détresse a été rejoint en queue il tamponné avec une force extrême par le train express parti de Paris quelques minutes plus tard et lancé avec toute sa vitesse ordinaire au moment de la rencontre. Le choc a été terrible. La moitié des wagons ont été brisés et les voyageurs qu'ils renfermaient tués ou grièvement blessés.

D'après une liste que nous communique la Cie de l'Ouest auraient été tués. MM. Decamps, instituteur à Bois-Colombes; Friederich, 28 rue d'Enghien; Maret, architecte, place Vendôme; Rovarot, 8 rue Neuve St Augustin; le président Callemand 39 rue Carbonnel, à Colombes; M. Lambert Delacroix, industriel rue de Provence.

Les blessés connus jusqu'à présent sont MM. Dieudonné, mécanicien du train 23; Macaine chauffeur du train 23; Morel conducteur du train 127; Dupré, employé de la compagnie; Bonneau id.; Mme Fosser, rue du Presbytère, 5 Asnières; Baudard, rue Charpentier, 8 Bois-de-Colombes; Boumel, Passage Tiroli, 11; Mlle Taulin rue du Château, 11 ou 13, Neuilly; le comte de Drisuville, impasse des Carbonnets, 2 Bois-de-Colombes; Lacour, boulevard Corneille prolongé, à Argenteuil; Picard, avenue des Belles-Vues, 14 Bois-de-Colombes; Lafaure Eugène, rue du Sentier, 9, Paris; Perrette, rue des Carbonnets, 38, Bois-de-Colombes; Tantin, Grande-rue, 55, Argenteuil; Jacquenard Paul, rue Vieille d'Argenteuil, à Asnières; Nain Emile boulevard Voltaire 124, à Asnières; Tauron Auguste, rue du Châlet 3 bis, Bois-de-Colombes; Mlle Jouffiu, Mme Lagarde, rue des Moines, 64, Batignolles; Pannetier de Milleville, rue de Rivoli, 174, Paris; Campel, rue des Carbonnets, 66, Bois-de-Colombes; Mme Macquet, rue de Seize, 10, Pris; Macaire, rue Saint-Denis, 61, Colombes; Une dame et son fils.

Les secours sont arrivés avec la plus grande rapidité. Les voyageurs qui n'avaient pas souffert guidés par M. Burgues vice-président de la société des sauveteurs de Paris sorti sain et sauf d'un wagon du milieu, se sont joints aux employés de la gare de Clichy accourus à la hate et en peu de temps la plupart des blessés étaient relevés et conduits soit à la gare soit dans les maisons voisines, ou des soins leur ont été immédiatement donnés.

L'énergie et le dévouement de M. Burgnio qui n'a pas quitté le lieu du sinistre qu'alors qu'il n'y a plus eu personne à secourir, lui ont valu de vives félicitations de la part des autorités qui ont présidé à l'enlèvement des derniers blessés et des morts.

Le travail de déblaiement a été beaucoup plus long bien que poussé très activement par les hauts fonctionnaires de la Cie qui s'étaient tous rendus sur les lieux à la première nouvelle de la catastrophe.

Nous recevons la communication suivante de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Paris, 4 février 1880.

Hier soir, vers 6 h. 35, par un brouillard intense, le train n° 127 de Paris à Argenteuil a été rejoint et tamponné en pleine voie, à Clichy-Levallois, par le train circulaire n° 23, de Paris Saint-Lazare à Paris-Nord, conduit par un mécanicien du Nord. Les trains nos 127 et 23 étaient partis de St-Lazare avec un retard d'environ 15 minutes, par suite des difficultés causées par le brouillard, mais le deuxième train avait été expédié dix minutes après le premier. Le choc a été très-violent; la machine du train 23 a brisé les dernières voitures du train 127 et s'est renversée elle-même complètement sur la voie. Nous avons à déplorer la mort de sept voyageurs. Il y a aussi un certain nombre de blessés dont nous ne pouvons encore préciser le chiffre; mais il comprend au moins 20 à 25 blessures graves.

Les autorités locales, prévenues, sont arrivées immédiatement sur le théâtre de l'accident, et de nombreux médecins ont prodigué leurs soins aux blessés qui ont été transportés les uns à leur domicile ou à l'hospice Beaujon, les autres ont été recueillis et soignés dans les maisons voisines de la gare de Clichy-Levallois. Les morts ont été ramenés à Paris-Saint-Lazare.

Le service, complètement interrompu pendant quelques heures, a été repris dans les deux sens, montant et descendant, vers 11 heures du soir, en utilisant les voies de Versailles. Nous espérons que les voies de Saint-Germain pourront être rendues à la circulation aujourd'hui.

Une enquête se poursuit.

ÉTRANGER

Les avis de Yokohama (Japon) disent que l'attention publique est entièrement absorbée par la désastreuse conflagration du 26 décembre à Tokio. C'est la troisième en sept ans, les deux précédentes ayant eu lieu en 1872 et 1876. Près de quinze mille maisons ont été détruites, et cinquante mille personnes ont été ruinées. La perte pécuniaire n'est pas évaluée, mais elle est moins grande qu'elle ne le serait dans les pays occidentaux, attendu que la plupart des maisons sont contruites en bois.

On croit qu'une centaine de personnes ont péri, mais on ne sait rien de certain, le progrès des flammes ayant été si rapide que beaucoup de malheureux ont pu être brûlés sans laisser de vestiges. Un grand nombre de corps méconnaissables ou de fragments de corps ont été trouvés dans les décombres, et plusieurs personnes sont mortes de froid pendant la nuit exceptionnellement rigoureuse qui a suivi l'incendie.

Une portion considérable du quartier étranger a été détruite, notamment plusieurs établissements de missionnaires, une église et les bureaux du *Times* de Tokio. La légation des Etats-Unis est restée intacte, quoique ayant couru un grand danger.

Bulletin Économique

Réunion des agriculteurs

Troisième séance, salle comble.

Au début de la séance, M. le comte des Roys, député, annonce que le groupe des députés agriculteurs se serait mis d'accord avec les industriels intéressés sur les bases suivantes : le blé étranger ne paierait rien, à son entrée en France, du moins cette année. Les bœufs paieraient 25 fr., les vaches, 15 fr.; les moutons, 3 fr., les porcs, 10 fr. par tête; les viandes salées, 15 fr. par 100 kilos; les viandes fraîches, 10 fr. par 100 kilos. Ces résolutions ont été adoptées à titre transactionnel et comme un *minimum*. M. le comte des Roys ajoute qu'il conseille à l'assemblée d'adopter ces résolutions, quoiqu'elles lui paraissent insuffisantes dans l'intérêt agricole.

M. de Verninac, agriculteur de profession, s'efforce de démontrer que le droit sur les blés est impossible. Il demande qu'on diminue les droits protecteurs accordés à l'industrie. C'est par là que l'agriculture recouvrera une situation d'égalité.

M. Sciamo, ingénieur civil, dit qu'un droit de 10 *o/o ad valorem*, accordé à l'agriculture, n'est pas suffisant et ne réalise pas l'égalité de l'agriculture et de l'industrie devant la douane.

M. Pouyer-Quertier intervient dans le débat. Il dit que Cobden annonçait, il y a quarante ans, que l'Europe deviendrait libre-échangiste. Eh bien! c'est le contraire qui est arrivé : toute l'Europe est en train de devenir protectionniste, sans compter l'Amérique. Nier les souffrances de l'agriculture, ce serait nous traiter d'imposteurs. La liberté, que l'on nous indique comme un remède à nos maux, n'est que la liberté de mourir de faim.

Il soutient que dans le *far west* de l'Amérique, un bœuf ne coûte, à 4 ans, que 31 fr. 25 à son propriétaire. Du *far west* à Chicago, le prix du transport est de 40 fr. De Chicago en Europe, il est de 75 fr. Comment lutter dans de pareilles conditions?

Il admet les droits élevés sur le fer, parce qu'il importe que le fer soit et reste une industrie nationale. Il veut aussi des droits sur le blé, cette année exceptée, parce que le blé doit également rester le premier des articles de notre production nationale. Pour lui, la liberté commerciale est un mensonge.

M. Edgar Raoul-Duval soutient, au contraire, qu'en aucun pays d'Europe il n'existe de droits d'entrée à la frontière aussi élevés qu'en France. Il expose ensuite que la baisse qui s'est produite, en 1879, sur le bétail, ne saurait provenir de l'invasion du bétail américain, puisque les introductions de ce bétail ont été moins nombreuses en 1879 qu'en 1878 et 1877.

La discussion générale est close. L'assemblée renouvelle ses vœux antérieurs et les précise en demandant un droit de 10 *o/o ad valorem* sur les produits agricoles.

Demain, question des dégrèvements.

Bulletin Militaire

Les commandants de corps d'armée viennent seulement de terminer le classement des colonels d'infanterie proposés pour le grade de général de brigade. On assure que, dans le but de hâter le travail relatif aux colonels de toutes armes proposés pour le grade supérieur, M. le ministre de la guerre inviterait la commission à suspendre le classement de l'infanterie pour s'occuper sur le champ des colonels de cavalerie et de gendarmerie.

M. le général Farre espérait, pouvoir remplir les nombreuses vacances de l'état-major général avant le 31 janvier. La mesure précitée éviterait de les retarder jusqu'à la fin de février.

—

Le ministre de la guerre vient de prendre au sujet des manœuvres d'automne une décision qui modifie le système suivi jusqu'à présent et qui donnera à ces manœuvres un tout autre caractère. Depuis que notre armée exécute des manœuvres, celles-ci n'avaient lieu chaque année que dans un certain nombre de corps d'armée, variant du tiers à la moitié, et les troupes des autres corps d'armée passaient tout le mois de septembre dans leurs garnisons. Souvent même ces derniers étaient dans l'impossibilité de procéder à leurs exercices ordinaires, en raison du départ, vers le milieu du mois d'août, de la classe qui accomplissait ses quatre ans de service en novembre suivant.

En 1880, presque toutes les troupes exécuteront des manœuvres des trois armes combinées, soit par corps d'armée, soit par division, soit par brigade.

Ces manœuvres auront lieu en septembre dans les conditions suivantes :

Manœuvres de corps d'armée de 13 jours, non compris le temps nécessaire pour la concentration et le retour aux garnisons dans les 5e et 6e corps; le 7e, avec la 1re brigade de chasseurs à cheval; le 9e, avec la 4e brigade de cuirassiers et un équipage de pont;

Manœuvres de division ou de brigade avec combinaison des trois armes, d'une durée de 9 jours, en une comprenant le temps nécessaire pour la concentration et le retour aux garnisons; dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 10e, 11e, 12e, 13e, 16e, 17e et 18e corps d'armée, moins les 5e et 8e divisions d'infanterie qui ne quitteront pas le gouvernement militaire de Paris;

Manœuvres de division d'une durée qui sera fixée ultérieurement, dans la 2e division de cavalerie, moins la brigade de cuirassiers de Senlis, et dans les 5e et 6e divisions de cavalerie.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous apprenons une bien triste nouvelle. M. l'abbé Delgrange dont la jeunesse s'est passée à Roubaix, chez ses parents adoptifs, et qui était actuellement vicaire de Saint-Sauve, près de Valenciennes, a été asphyxié dans la nuit du 2 au 3 février, par une fuite de gaz qui s'est produite, dans sa chambre à coucher.

M. l'abbé Delgrange n'était âgé que de 33 ans. Il avait été vicaire de la paroisse Saint-Géry, à Cambrai.

Un service solennel sera chanté, le vendredi 6 courant, en l'église paroissiale de Saint-Sauve. Le corps sera ensuite transporté à Roubaix où un second service sera célébré le samedi 7 en l'église Saint-Martin.

Les nombreux amis que M. l'abbé Delgrange a laissés à Roubaix s'uniront aux habitants de St-Sauve pour déplorer la mort aussi prématurée de ce prêtre dont le zèle, la bonté et la charité étaient connus et appréciés de tous.

—

Voici comment se sont repartis les votes des sénateurs du nord dans le scrutin sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant: 1° la présidence et le secrétariat du conseil des prud'hommes; 2° l'abrogation de l'article 30 du décret du 18 mars 1876.

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, comte Roger du Nord, Testelin.

Ont voté contre : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry.

N'a pas pris part au vote : M. Wallon.

—

Le 1er bureau vient de désigner M. Cirier, député du Nord, pour faire partie de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Labuze, ayant pour objet la modification des articles 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 18, 19 et 104 du décret du 30 décembre 1809, relatif à l'organisation des conseils de fabrique.

Un autre représentant du Nord, M. Mention, a été nommé par le 10e bureau membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la responsabilité des communes de l'Algérie qui reçoivent des armes, des munitions et des effets pour les habitants de faisant partie de l'armée territoriale et de sa réserve en Algérie.

—

Dans la séance de lundi de la Chambre, M. Giroud, député du Nord, a déposé un rapport, au nom de la quinzième commission d'initiative parlementaire, sur une proposition de loi tendant à venir au secours des inondés du département du Nord, et a proposé à la Chambre, d'accord avec le gouvernement, de renvoyer la proposition à la commission du budget.

Le renvoi a été ordonné.

—

M. Gentil, juge au tribunal de Lille, est mort subitement, hier soir, au milieu du bal donné chez M. d'Audiffret, trésorier-payeur général.

—

On annonce que M. le colonel Lonclas, aide-de-camp du maréchal Canrobert, est nommé chef d'état-major général du 1er corps d'armée, à Lille, en remplacement de M. le colonel Warnet, appelé au poste de sous-chef d'état-major général du ministre de la guerre.

—

Le *Journal officiel* publie des décrets portants élévation à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur ;— portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Voici les promotions intéressant notre région :

Grand-Croix : Faidherbe (Louis-Léon-César), général de division, membre du conseil supérieur des voies de communication, grand-officier du 15 juin 1871 ; 44 ans de services, 27 campagnes, 1 blessure.

Officier : 3e génie, Vieillard (Ernest-Antonin), capitaine-commandant, chevalier du 24 juin 1871 ; 17 ans de services, 2 campagnes.

Edme-Victor Louchard, sous-directeur à Douai, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier depuis 1862, 39 ans de services, 4 campagnes.

Chevaliers. — 8e rég. d'infanterie. Estrabaut (Jean-François-Xavier-Amédée), capitaine adjudant-major ; 25 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

1er rég. Boyer (Pierre-Jules), capitaine, 24 ans de services, 6 campagnes.

33e rég. Puig (Louis-Thomas-Emmanuel-Eventain), lieutenant, 23 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

43e rég. Pignot (Jacques-Léon), capitaine, 28 ans de services, 6 campagnes.

73e rég. Bernier (Joseph), capitaine, 20 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

127e rég. Pariser (Edouard), chef de musique, 28 ans de services, 3 campagnes.

15e rég. d'artillerie. Renaut (Nicolas-Joseph), adjudant, médaille militaire du 31 mai 1871, 25 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.

27e rég. George (Henri-Louis), capitaine en 1er ; 21 ans de services, 3 campagnes.

3e rég. du génie. Pochet (Louis), chef de musique, médaillé militaire du 12 mars 1862 ; 21 ans de services, 3 campagnes.

3e rég. Vouaux (Louis-Jean), capitaine de 1re classe détaché à l'état-major particulier du génie ; 21 ans de services, 1 campagne.

Le même journal publie un décret conférant la médaille militaire aux sous-officiers dont les noms suivent:

84e rég. d'infanterie, Dujarnet (François), sergent; 25 ans de services, 4 campagnes.

2e rég. du génie, Fichu (Joseph-Norbert), sous-chef de musique; 23 ans de services, 4 campagnes.

Etat-major particulier de l'artillerie. — Lacaze (Jean-Marie-Henri-Ferdinand), gardien de batterie de 2e classe à la direction de Saint-Omer; 24 ans de services, 2 campagnes.

—

Le journal *le Charbon* publie les renseignements suivants relatifs au canal du Nord sur Paris :

« Nous apprenons aujourd'hui, de source autorisée, que M. Flament a terminé complètement son rapport et que sous peu de jours il le déposera entre les mains du nouveau ministre des travaux publics.

» Nous savons exactement que les conditions en sont très favorables. Il y aura nécessairement des formalités à remplir, avant que le premier coup de pioche soit donné, et il appartient au gouvernement d'en abréger, autant qu'il le pourra, la durée, étant donné le besoin urgent des populations qu'il a la mission de satisfaire.

» Mais parmi ces formalités il en est une qui est fort importante, et dont, si nos renseignements sont exacts, le ministre des travaux publics aurait déjà pris l'initiative, en consultant les préfets des départements intéressés, pour la nomination des membres d'une *commission d'enquête pour la déclaration d'utilité publique* du grand canal.

» On nous assure que les noms suivants ont été proposés pour faire partie de cette commission d'enquête :

» MM. Martel, président du Sénat ; Léon Say, ancien ministre des finances ; Testelin, Guyinot, sénateurs ; duc d'Aumale ; des Rotours, Louis Legrand, Cantagrel, Franck-Chauveau, Deusy, députés ; Cernesson, Bonnard, Vauthier, conseillers municipaux de Paris ; Georges Graux, Duhamel, Villemaut, conseillers généraux ; Camescasse, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur, conseiller d'Etat, ancien préfet du Pas-de-Calais ; Camus, directeur de la Compagnie parisienne du gaz et ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Wuillemain, président du comité des houillères du Pas-de-Calais, directeur des mines d'Aniche; Marmottan, président du conseil d'administration des mines de Bruay ; Martelet, administrateur délégé des mines de Denain et d'Anzin ; de la Martellière, directeur de Montataire, etc. A ces noms seraient adjoints ceux d'ingénieurs et d'économistes qui ont pris une part active à l'étude de cette importante question, tels que MM. Stiévenard, Chanove, Dubar, etc.»

—

Dans la séance qu'il a tenu mardi soir, le Conseil municipal de Lille a examiné une proposition demandant que les institutrices congréganistes qui ne sont pas munies du brevet élémentaire de capacité reçoivent un traitement maximum de 300 fr. et que les indemnités de logement qui leur sont allouées soient supprimées.

Cette proposition a été renvoyée à l'examen de la commission de l'instruction publique.

Dans la même séance, le Conseil a décidé qu'une gratification de 25 fr. serait accordée à chacun des employés de l'octroi, en raison des rigueurs de l'hiver, et a adopté les conclusions du rapport de la commission spéciale chargée de la révision du cahier des charges du théâtre. Ces conclusions portent :

1° Que les débuts sont rétablis ;

2° Que le programme imposé au théâtre comporte l'opéra-comique, les traductions, le drame, la comédie et le vaudeville ;

3° Que la subvention annuelle est fixée à 40,000 fr. La ville prend, en outre, à sa charge divers frais accessoires s'élevant à 11,000 francs.

—

M. Baucarne-Leroux, président du Comice agricole de Lille et plusieurs autres membres sont à Paris depuis lundi pour se mettre en rapport avec les députés à propos de la discussion sur les tarifs.

Ils se sont déjà entretenus avec nos députés du Nord, et avec MM. de Kerjégu, Villain, et plusieurs autres représentants du Centre et de l'Ouest.

Aujourd'hui, plusieurs membres du Comice sont partis pour se joindre à M. Baucarné.

—

On nous annonce de Lille la mort de M. Bonard, ancien officier principal de l'administration des hôpitaux militaires, ancien membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance et des hospices, qui donnait à toutes les bonnes œuvres le concours le plus dévoué et le plus généreux.

—

On annonce la mort de la baronne Séguier, née Le Peletier d'Aunay, mère de M. le baron Séguier, ancien préfet du Nord.

—

Le jury d'expropriation du fort de Sainghin-en-Mélantois s'est réuni mardi matin. M. Babled, juge, magistrat directeur, a prononcé une amende de 100 fr. contre deux jurés qui n'ont pas répondu à l'appel. Un juré est mort, un autre a excipé de sa qualité de belge, bref c'est à peine si le jury a pu se constituer.

Il a statué d'abord sur une affaire relative au fort de Prémesques qui n'avait pas été instruite lors de la réunion du dernier jury.

Il a ensuite commencé ses opérations sur le fort de Sainghin. Le rôle ne comporte que 14 affaires, la plupart concernant les locataires, les propriétaires ayant traité à l'amiable.

On sait que tous les forts sont en voie de construction. Les travaux sont très-avancés sur tous les points. Celui de Mons-en-Barœul sera terminé cette année. Les autres vers la fin de l'année prochaine.

—

Comme les années précédentes, le Bureau de bienfaisance de Lille, a reçu un don de 1,000 hectolitres de coke par la Compagnie du gaz de Wazemmes.

—

David Erner, âgé de 26 ans, ébéniste à Lille, a été mis en état d'arrestation pour bigamie.

—

Hier, vers midi, un grave accident s'est produit à la gare de Fives.

Le pilote Noterman, en arrivant en gare, reçut l'ordre d'un de ses chefs de décrocher la machine des wagons y attachés. Voulant descendre avant l'arrêt du train, pour exécuter cet ordre, il fut renversé et eut la jambe droite littéralement coupée en deux par les roues du premier wagon; la jambe gauche fut fracturée, et il reçut en outre différentes contusions sur diverses parties du corps.

On considère sa situation comme désespérée.

Transporté à l'hôpital Saint-Sauveur il y a reçu les soins nécessaires.

Noterman est âgé de 24 ans, marié et père de deux enfants en bas âge.

—

Le premier conseil de guerre, séant à Lille, a, dans son audience du 3 février, jugé les affaires suivantes:

1° Le nommé Lacaille, Simon, clairon au 127e de ligne, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets, ayant déserté antérieurement a été condamné à trois ans de travaux publics.

2° Le nommé Morel, Hirmang-Joseph, cavalier au 19e régiment de chasseurs, reconnu coupable de vol d'un pantalon au préjudice d'un militaire, a été condamné à un an de prison.

3° Le nommé Vauclin, Jules-Constant, cavalier au 1er régiment de cuirassiers, reconnu coupable de complicité de vol au préjudice d'un militaire, a été condamné à six ans de réclusion, à la dégradation militaire avec dispense de la surveillance de la haute police.

4° Le nommé Lagarde, Alfred-Claude, cavalier au 1er régiment de cuirassiers, reconnu coupable d'avoir soustrait frauduleusement un porte-monnaie contenant 24 fr. 20, au préjudice d'un militaire a été condamné à six ans de réclusion, à la dégradation militaire avec dispense de la surveillance.

—

Dans une audience du 4 février, le 2e conseil de guerre a prononcé les jugements suivants :

1° Bestaux, soldat au 5e dragons, prévenu d'abandon de son poste, a été condamné à 4 mois de prison.

2° Roussel, soldat au 6e régiment territorial, insoumission, a été condamné à 15 jours de prison.

—

La *Fanfare Delattre* offrait dimanche dernier, à ses membres honoraires un concert vocal et instrumental qui a été donné dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Ce concert est certainement l'un des plus brillants de ceux qui ont été donnés par cette société musicale.

La *Marche aux flambeaux* de M. de Meyerbeer, et l'ouverture du *Prétendant*, de Kucken, exécutées par la *Fanfare Delattre* sous l'habile direction de son chef, M. Knoor, servaient d'introduction aux deux parties de la soirée. Ces deux morceaux ont été executés avec un ensemble irréprochable, avec cette perfection, en un mot, qui a placé la *Fanfare Delattre* au rang qu'elle occupe parmi les sociétés musicales de France.

Les artistes étrangers dont les organisateurs du concert s'étaient assuré le concours ont fait preuve d'un talent incontestable.

Mme Carême, née Larcq, n'habite notre pays que depuis peu de temps. Elle a quitté Metz pour venir se fixer à Lille où elle est professeur de chant. Elle a fait ses études au conservatoire de Paris. Mme Carême, une jeune et charmante cantatrice, possède une voix fraîche, étendue et parfaitement cultivée. Elle a rendu avec un rare bonheur l'air de la *Reine de Saba* et une mélodie de Massenet.

La seule remarque que l'on pourrait peut-être faire à son sujet, c'est qu'elle est un peu sobre de gestes.

M. Lener a une voix de ténor fort jolie et souple. Il a dit avec sentiment et méthode deux romances qui ont été fort applaudies et qui méritaient de l'être.

Ce n'est pas un chanteur ordinaire, que M. Corneillier, son titre d'orpheoniste lillois suffirait à lui seul pour faire son éloge. Sa voix est forte, bien timbrée ; sa diction est nette et comme couronnement, il possède à merveille l'art du geste. Les romances qu'il a chantées : le *Printemps veut qu'on aime* et *J'attends* ont été accueillies par de frénétiques applaudissements. Rappelé à différentes reprises par l'auditoire, M. Corneillier, s'est exécuté de bonne grâce et a dit avec beaucoup d'âme un chant patriotique qui lui a valu un nouvel et légitime succès.

Nous l'avons dit en commençant, la Fanfare avait fait, dimanche, un heureux choix d'artistes, A M. Corneillier a succédé M. Leblond, un musicien des plus distingués.